

Colloque sous la responsabilité scientifique de **Bruno SIAU**
Maitre de conférences, Université de Montpellier

Laboratoire Innovation Communication et Marché (LICeM)
<https://licem.umontpellier.fr/>

Master Droit rural et des entreprises agricoles

Master Droit de l'Alimentation et de l'Agroécologie

Colloque accessible en visioconférence



Programme

ALIMENTATION ET NUMÉRIQUE

COLLOQUE

10 avril 2026

Faculté de Droit et de Science politique
Amphi Paul Valéry (1.1.C)



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



MUSE
MONTPELLIER UNIVERSITÉ D'EXCELLENCE



LICeM
Laboratoire Innovation, Communication et Marché



9H00 - Accueil

■ Ouverture du colloque

Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier

Guylain CLAMOUR, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique

9H30

■ Introduction

Bruno SIAU, Maître de conférences, Université de Montpellier

I. PRODUIRE

10H00

■ Les outils et contraintes numériques des agriculteurs

Elora DUMAS-GINESTE, chargée de mission numérique

Christophe AUVERGNE, conseiller agro-équipement et numérique

10H30

■ La traçabilité numérisée, l'exemple québécois

Marie-Claude DESJARDINS, Professeur, Université de Sherbrooke (Canada)

11H00 - Pause

11H30

■ Le Partage des données et la Politique Agricole Commune

Christophe MAUBERNARD, Professeur, Université de Montpellier

II. TRANSFORMER

12H00

■ Les clauses relatives à la numérisation des contrats de distribution alimentaire

Nicolas GENTY, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Loi & Stratégie

12H30 - Déjeuner / Pause

14H30 – reprise des travaux

II. TRANSFORMER (suite)

14H30

■ Le dossier numérique des denrées alimentaires

Valérie MAILLOT, Directrice juridique, Groupe Lactalis

III. DISTRIBUER

15H00

■ La communication digitale sur les denrées alimentaires

Julie JOSEPH, Responsable déontologie, Autorité de régulation professionnelle de la publicité

15H30

■ L'information dématérialisée du consommateur

Malo DEPINCÉ, Professeur, Université de Montpellier

16H00 - Pause

16H30

■ La facturation dématérialisée

Ruben KLEIN, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Rheovatis

17H00

■ Rapport

Olivier TOMA, Président de l'Agence Primum non nocere